

Commune de Mus  
(30121)

Plan Local d'Urbanisme

***LISTE ET FICHES  
DES SERVITUDES  
D'UTILITE PUBLIQUE***

---





## *1. Liste des servitudes d'utilité publique*

---

# 1. Liste des servitudes d'utilité publique

CODE	NOM DE LA SERVITUDE	REFERENCE LEGISLATIVE	ACTE INSTITUTIF	SERVICE GESTIONNAIRE
AC1	<b>Monuments Historiques</b> Servitude de protection des Monuments Historiques : - nécropole de Pataran (sur le territoire d'Aigues-Vives)	Loi du 31 décembre 1913 sur les Monuments Historiques		Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine
AS1	<b>Conservation des eaux</b> Servitude résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales : - captage de Mus-Pignan	Article L20 du Code de la Santé Publique ; décret n°61.859 du 1er août 1961 modifié par le décret n°67.1093 du 15 décembre 1967 pris pour son application	DUP du 31/08/1993	Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales
I3	<b>Gaz</b> Servitude relative à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz : - gazoduc Ø 400 « Artère du Languedoc » St Martin de Crau/Montpellier	Article 12 modifié de la loi du 15 juin 1906 ; article 298 de la loi de finances du 13 juillet 1925 ; article 35 de la loi n°46-628 du 8 avril 1946 ; article 25 du décret n°64-481 du 23 janvier 1964		GDF ZAC de St Roman 30470 Aimargues
I4	<b>Electricité</b> Servitude relative à l'établissement des canalisations électriques (alimentation générale et distribution publique) : - ligne 63 kV Vestric/Lunel	Article 12 modifié de la loi du 15 juin 1906 ; article 298 de la loi de finances du 13 juillet 1925 ; article 35 de la loi n°46-628 du 8 avril 1946 ; article 25 du décret n°64-481 du 23 janvier 1964		EDF RTE - GET Cévennes 18, rue Talabot BP n°9 30006 Nîmes Cedex 4
T1	<b>Communications</b> Servitude relative aux chemins de fer	Loi du 15 juillet 1845 sur la police des chemins de fer ; article 6 du décret du 30 octobre 1935 modifié portant création de servitudes de visibilité sur les voies publiques		SNCF
PPR	<b>Plan de prévention des risques</b> Servitude des zones inondables : - PPR le Rhône	Loi n°87.565 du 22 juillet 1987 complétée par la loi du 2 février 1995 ; décret n°95.1089 du 5 octobre 1995	AP n°96.00939 du 2 avril 1996	Préfecture du Gard Direction Départementale de l'Équipement
A2	<b>Agriculture</b> Servitude attachée à l'établissement de canalisations souterraines d'irrigation	Article L152-3 du Code Rural		Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt



## *2. Fiches des servitudes d'utilité publique*

---